

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

I. FINANCES

1/ Vote des budgets primitifs 2021 :

Après examen des budgets par la commission des finances :

Le budget principal s'équilibre à la somme de 1 634 130 € pour la section de fonctionnement et à 2 96 613 € pour la section d'investissement.

La collectivité poursuit les investissements initiés en 2020 : agrandissement du complexe sportif de Panassac, financé à 80% par les subventions de la Région, du Département, de l'Etat et autofinancé par le solde des lotissements terminés et à venir.

Les autres investissements portent sur les travaux de voirie, travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux, acquisitions d'un véhicule et petit matériel divers.

Le budget annexe « centrales photovoltaïques » présente un excédent permettant de couvrir ses dépenses propres et de reverser le surplus au budget principal.

Les budgets des lotissements Vallon du Suc et Clos des Genêts pourront être clôturés après la vente du dernier terrain restant au Vallon du Suc.

Le lotissement Les Bleuets sera quant à lui réalisé cette année 2021.

2/ Vote des taux des taxes locales directes

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) entraînant un rebasage du taux communal de TFPB.

Concernant le département de la Haute-Loire, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 21.90 %. Celui de la commune s'élevait à 16.34 % d'où un taux rebasé de 38.24 %.

Il peut être décidé de voter un taux égal à ce taux de référence de 38.24 % ou choisir de voter un taux supérieur, dans le respect des taux plafonds.

Les taux communaux des taxes locales directes n'ont pas évolué depuis 4 ans.

Les dotations de l'Etat ont continué de baisser, atteignant seulement 45 432 € pour cette année (baisse de 50 000 € depuis 2016).

Parallèlement, la commune a poursuivi ses investissements afin de maintenir un niveau de services et une qualité de vie appréciable. La nécessaire poursuite des investissements en ce sens implique de procéder à une augmentation des deux taxes foncières : 41.24 % pour le taux de TFPB rebasé et 97.95 % pour la TFPNB.

3/ Bourse d'été jobs jeunes : elle se caractérise par une aide de 120 € pour 20 heures de travail et par jeune, aide versée directement aux auto-écoles, organismes de formations ou associations, les jobs seront réalisés de début juin à début septembre.

4/ Participation financière de la commune au SIVOM de Fleuve en Vallées :

Pour la commune de Blavozy, cette participation est fixée à la somme de 23 861.58 € (répartition entre les deux communes en fonction du nombre d'habitants). Une avance remboursable de 9500 € sera également versée au SIVOM.

5/ Lotissement Les Bleuets

La convention de projet partenarial urbain est validée, ce qui permettra de lancer les travaux dès que toutes les autorisations réglementaires seront obtenues. Le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise et la validation des prix par lots.